

# L'INDÉPENDANT DU RHONE

Journal républicain de Tarare et de l'Arrondissement de Villefranche

PARAISANT LE DIMANCHE

### ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
Un an : 6 francs — Six mois : 3 fr. 50 cent. — Trois mois : 2 francs  
AUTRES DÉPARTEMENTS : 50 cent. en sus  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Mulet, 8. — LYON  
BUREAU ET DÉPOT : Rue Madeleine, 2. TARARE

Adresser à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats  
LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS  
Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du journal

### ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIF A PRIX RÉDUIT de 0 fr. 15 cent. par ligne pour les annonces en 4<sup>e</sup> page et 0 fr. 25 cent. pour les réclames en 3<sup>e</sup> page.  
Pour les annonces importantes ou répétées, on traite de gré à gré

## LA CRISE MUNICIPALE A TARARE

L'INDÉPENDANT DU RHONE est désigné pour l'insertion des Annonces légales et judiciaires dans le département du Rhône,

Un superbe Portrait peint à l'huile. Bien entendu que chaque abonné n'a droit qu'à un seul portrait, et le prix du cadre est en dehors de la convention.

nous traversons, nous voulons éviter les récriminations stériles. A l'heure qu'il est, d'ailleurs, on peut mesurer toute l'étendue de la faute commise ; pour notre part, nous nous garderons d'aggraver les difficultés de cette situation. Nous nous en tenons au fait accompli, et nous nous bornerons à essayer de réparer le mal involontaire causé au parti républicain de notre ville, en indiquant très nettement la ligne politique que les électeurs, soucieux de leur dignité, de leurs devoirs, de leurs droits, de leurs libertés communales, défenseurs des décisions du suffrage universel, devront suivre dans l'intérêt général.

### LA CRISE

Une crise inattendue vient d'éclater à Tarare.

A la suite de la démission de M. le D<sup>r</sup> Sordes, quinze conseillers sur vingt-quatre ont décidé de se retirer avec le maire.

C'est le désarroi dans l'administration municipale ; c'est peut-être l'arrivée aux affaires d'une municipalité réactionnaire.

Quel que soit le point de vue auquel on se place, ce qui vient d'arriver est déplorable : l'administration émissioinaire avait rempli son mandat à la satisfaction générale. Elle avait géré les finances de la ville avec économie et prudence ; elle avait été énergique et ferme dans la revendication des franchises communales, des libertés municipales qui, soigneusement respectées à Lyon, ne sauraient, à Tarare, recevoir aucune atteinte. Libérale et sage, elle s'était efforcée de concilier tous les intérêts, de clore les débats irritants, de faire de la bonne et pratique conciliation républicaine, en résolvant toutes les difficultés par la libre et loyale discussion publique.

Sans se laisser détourner du but tracé par aucune agression et aucune injustice, elle accomplissait, jour par jour, régulièrement, méthodiquement son programme. Peut-être, si on l'eût laissée libre aurait-elle rallié à la République bien des hésitants et bien des timides et en exerçant sur tout le canton la légitime influence du chef-lieu, peut-être serait-elle parvenue à enlever à la réaction le siège qu'elle possède encore au Conseil général du Rhône.

Son œuvre est compromise, mais non anéantie. Les électeurs dont elle va solliciter le verdict prononceront. Dans les circonstances graves que

C'est autour du Comité central que l'union doit se réaliser ; lui seul possède une organisation suffisante pour faire triompher, en dépit des obstacles, l'idée républicaine. Les modérés comme les plus avancés doivent se rallier à son drapeau : c'est le drapeau de la République qu'ils suivront.

Toutes les préférences personnelles doivent s'effacer devant la nécessité publique et nous conjurons la population si républicaine de Tarare de donner, dans les futures élections, un exemple décisif de l'esprit d'union, de modération et de solidarité qui l'anime.



### Les états de services du D<sup>r</sup> Sordes

MÉDECIN AIDE-MAJOR MILITAIRE EN 1870-71

Le Bon Citoyen nous prie d'indiquer les états de service du D<sup>r</sup> Sordes. Nous nous rendons avec plaisir à l'invitation de la petite feuille réactionnaire. Il nous est facile de la satisfaire ; qu'on lise et qu'on juge.

### Ecole militaire de santé du Val de Grâce, à Paris.

Je soussigné, médecin-inspecteur, directeur de l'Ecole du Val de Grâce, président de la Commission d'examen, établie à

l'école, par décision ministérielle, certifie que M. Alfred Sordes a été reconnu admissible au grade de médecin aide-major auxiliaire.

Paris, le 25 juillet 1870.  
Le Président,  
Signé : MICHEL LÉVY.

Voici maintenant la feuille officielle des états de service du D<sup>r</sup> Sordes, délivrée par l'autorité militaire :

ÉTAT DE SERVICE		96 <sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE. — M. SORDES, ALFRED, NÉ LE 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 1842, A TOULOUSE	
Grades ou emplois	1870	Campagnes	Du 27 juillet 1870 au 7 mars 1871
	1871	contre l'Allemagne	De 18 mars au 22 mai 1871 à l'intérieur
Dates des promotions ou des cessations d'activité	27 juillet 1870		
	4 septembre 1870		
Grades ou emplois	27 juillet 1870	1870	Maintenu dans le grade de médecin aide-major de 1 <sup>re</sup> classe par la Commission instituée par la loi du 8 août 1871 pour prendre rang à la date du 2 juillet 1870 (décision ministérielle du 5 août 1870).
	27 novembre 1870	1870	
Grades ou emplois	27 novembre 1870	1870	
	25 février 1870	1870	
Grades ou emplois	27 juillet 1870 (A)	1871	
	27 juillet 1870 (A)	1871	
Grades ou emplois	27 juillet 1870 (A)	1871	
	5 avril 1872	1872	

Et au revers de ce document : Blessures et actions d'éclat.

Signalé à Paris par son dévouement pendant le siège à l'hôpital des variolés à Bicêtre, en novembre 1870.

Contusions à l'articulation du coude, bras droit, suivi de paralysie de l'avant-bras droit le 13 janvier 1871.

Eclat d'obus à la région deltoïdienne à l'attaque nocturne de Clamart.

Nous soussigné, Trésorier du 96<sup>e</sup> régiment de ligne certifions l'exactitude du présent état de service établi par nos soins d'après les dispositions de l'article 70 de l'ordonnance du 10 mai 1844.

A Montbrison, le 21 septembre 1872.  
Vérifié par le Major,  
Signé : MEYRIEL.

Le Trésorier,  
Signé : (Illisible.)  
Vu par nous, Sous-Intendant militaire,  
Signé : CASSAN.

### Administration générale de l'Assistance publique à Paris

Je soussigné, chirurgien à la Charité, commandeur de la Légion d'honneur, certifie que M. Alfred Sordes, médecin militaire, a été atteint d'un éclat d'obus dans la région deltoïdienne et qu'à la suite de cet accident, il est survenu un abcès dans le creux de l'aisselle.

Je dois également constater la paralysie de l'avant-bras droit, de l'annulaire et du petit doigt de la main droite par la contusion du cubitus et du radius. Le blessé attribue cet accident à des coups de crosse qu'il a reçus par l'ennemi.

Paris, le 5 février 1871.  
SCAUF DE L'HOPITAL DE LA CHARITÉ

LE GÉNÉRAL Rennes, le 17 avril 1871.  
Commandant en chef  
L'AMÉLÉ DE CHERBOURG

Monsieur l'Intendant,  
Le général Ducros me charge de vous adresser M. le D<sup>r</sup> Sordes, médecin aide-major de première classe, en vous priant de vouloir le placer à l'un des corps de l'armée en formation.  
Commandant \*\*\* (Illisible.)

En marge :  
M. le D<sup>r</sup> Sordes, médecin aide-major de première classe, sera placé au 5<sup>e</sup> de ligne provisoire.  
Cherbourg, le 17 avril 1871.  
L'Intendant militaire,  
LEBROS.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

DIRECTION GÉNÉRALE du Personnel  
1<sup>er</sup> Bureau  
PERSONNEL ADMINISTRATIF  
Décision ministérielle du 20 mars 1872.

LE MINISTRE DE LA GUERRE  
Informe M. Sordes (Alfred), médecin auxiliaire au 5<sup>e</sup> régiment provisoire d'infan-

terie que, par décision du 19 février 1872, la Commission de l'Assemblée nationale, nommée en exécution de la loi du 8 août 1871, l'a confirmé dans le grade de médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe, pour prendre rang à la date du 27 juillet 1870.

M. Sordes occupera un emploi de ce grade au 96<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Montbrison, où il devra se rendre immédiatement.

Cette lettre lui servira de titre dans l'exercice de ses fonctions.  
Paris, le 5 avril 1873.

Pour le Ministre et par son ordre,  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PERSONNEL,  
Signé (illisible).

D'une lettre particulière adressée à M. le D<sup>r</sup> Sordes à Tarare, par le général commandant le 96<sup>e</sup> de ligne, nous extrayons ce qui suit :

Valenciennes, 4 janvier 1884.

Permettez-moi de vous remercier de ce que je suis tout prêt à donner les renseignements les plus flatteurs sur votre compte. Je sais que vous avez servi avec tout le zèle, l'activité et tout le dévouement que l'on avait le droit d'attendre de vous, et j'ajoute qu'à mes yeux le D<sup>r</sup> Sordes est un parfait honnête homme.

... Veuillez agréer, mon cher docteur, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments tout dévoués.

### Autre lettre, mêmes conclusions.

Paris, 19 janvier 1886.

Combien je suis touché, mon cher docteur, de votre persistant souvenir... Sans plus que vous, je n'oublie ce temps un peu rude de notre vie commune et je conserve avec sympathie la mémoire des services rendus par vous à mon régiment de Paris.

Aujourd'hui encore, je sais avec quel dévouement vous poursuivez votre tâche, et vous y avez joint les lourds travaux de la mairie.

Je veux espérer que la légitime confiance de votre conseil vous évitera d'en trop sentir le poids.

Veillez me croire, mon cher docteur, votre dévoué et affectionné  
BARON REILLE  
Député.

M. le baron Reille avait été, en 1870, pendant le siège de Paris, général au corps d'armée où servait M. Sordes.

Tout commentaire affaiblirait l'éloquence de ces documents, dont la date même présente une patriotique signification ; à peine convalescent, le D<sup>r</sup> Sordes sollicite un service actif ; il sort d'un hôpital pour suivre nos régi-

Feuilleton de L'INDÉPENDANT DU RHONE Du 26 décembre 1886

### LA FEMME MURÉE

PAR Henry NOEL  
Puis quand elle vit que l'abbé allait être victime de son dévouement, quand elle entendit un cri de désespoir étouffé, le sentiment de la conservation lui revint, très net. Elle se vit de nouveau livrée sans défense au bandit qui l'avait délivrée, et elle jeta autour d'elle un regard suppliant comme pour appeler à son aide la nature insensible.

traina en rampant vers l'endroit où il était tombé, s'en saisit et revenant vers les lecteurs, enfonça la lame profondément entre les deux épaules du bandit, qui tomba, roula à ses pieds comme une masse inerte. Elle était sauvée, elle avait sauvé son défenseur, mais elle était un assassin. Sur sa robe virginale, le couteau dégouttait de sanglantes taches.

Le prêtre le regardait avec stupeur, pendant que saisie d'une folie étrange, elle se tenait toute droite devant lui, comme la statue du Meurtre.

Le bandit poussa un vague gémissement. La jeune fille fut aussitôt prise d'un tremblement convulsif. Elle jeta l'arme, loin d'elle, avec horreur.

— Oh ! mon Dieu, mon Dieu ! répétait-elle en se cachant la figure dans ses mains. Elle pleurait à chaudes larmes. Sa poitrine était secouée d'un mouvement rythmique.

— Mon Dieu, mon Dieu ! Elle redisait ces deux mots, sans les comprendre, avec l'insistance naïve d'un enfant

qui se berce de l'harmonie des sons, pour endormir ses passagères douleurs.

Le prêtre s'était penché sur le bandit. La blessure était moins dangereuse qu'il ne paraissait. Elle était longue, s'étendant des épaules au milieu des reins, mais peu profonde.

— Il en réchappera, dit l'abbé. Un pansement sommaire fut fait par lui en un tour de main, puis il songea à aller demander des secours à la ville, mais il ne pouvait laisser la jeune fille dans ce lieu désert, seule en tête à tête avec un blessé.

— Mademoiselle, fit doucement l'abbé. Point de réponse. Alors il s'approcha de la jeune fille, avec des tendresses infinies, maternelles. Il écarta les deux mains qui voilaient son beau front ; sa bouche, pour la première fois, eut des tendresses de parole et des tendresses de pensées, baisers spirituels qui effleuraient sans la profaner la pudeur de cette vierge.

— Allons, venez, disait-il. Elle répétait à mi-voix :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! Et le prêtre songeait à part lui à l'étrangeté de sa situation, entre une femme et un blessé.

— Si quelqu'un me voyait, il me condamnerait. Il s'affermissait alors dans la pureté de son âme, et par ces retours mobiles dont la pensée humaine a le secret, ne pouvait s'empêcher d'analyser les sensations et les tentations intimes de son être.

Enfin, prenant la jeune fille sous le bras ; il la fit lever et la conduisit hors de la clairière. Alors, peu à peu, il connut son histoire.

C'était Magdeleine Gallon. Elle était sortie, comme lui de son couvent, de la maison paternelle, et faisait, ainsi qu'elle en avait l'habitude, quelque pas sur la route. Quand tout à coup, elle se sentit saisir par la taille. Elle voulut crier, mais une large main ferma sa mignonne bouche. En même temps, elle se vit enlevée de terre, et perdit à demi connaissance,

pendant que son agresseur, pour éviter les rencontres possibles sur le chemin, abandonnait la grande route et se jetait à travers bois. C'est ainsi qu'elle avait été emportée dans la clairière où l'avait trouvée l'abbé ; elle avait essayé d'opposer une dernière résistance en se cramponnant aux arbres, mais elle était perdue, quand son appel avait fait accourir à son aide un ami.

En disant ces mots, elle tendit sa petite main blanche à l'abbé, qui la serra sur son cœur qu'une joie immense envahissait.

Pourquoi avait-elle été enlevée, par qui, dans quel but, c'est ce qu'elle ne pouvait dire. Et ce que nul ne put dire davantage.

Arrivé aux premières maisons de Tarare, l'abbé se faisant reconnaître, réunit une petite troupe d'hommes, et la conduisit sur le lieu du combat. Mais il en fut pour sa peine.

Le blessé avait disparu. De larges traînées de sang tachaient l'herbe. On s'expliquait malaisément, qu'atteint de la sorte, il eût pu s'enfuir, et de

graves soupçons s'élevèrent alors contre l'abbé et la jeune fille.

Mais on les conduisit devant le prieur, qui, sûr de son prêtre, les fit relâcher, malgré les murmures de la foule.

De cette aventure, il était résulté entre jeune fille et l'abbé certains rapports d'amitié. Les deux jeunes gens se virent assez fréquemment, puis l'abbé, sans motifs apparents, cessa ses visites.

Soulement, de loin en loin, quand il voyait la jeune fille passer en la saluant d'un gracieux sourire, il restait immobile, au coin de la rue, la regardant s'éloigner, la couvant de l'œil aussi loin qu'il le pouvait, pendant qu'une secrète amertume emplissait son cœur et gonflait ses yeux de grosses larmes.

(A suivre.)

(4) Reproduction réservée.

ments, et, après nos défaites, court avec un infatigable dévouement, offrir son précieux concours aux nouveaux régiments que la France républicaine levait contre l'invasion.

C'est avec un sentiment de respectueuse sympathie que nous saluons le vaillant et modeste soldat que ces documents nous ont révélé.

Nous avons répondu aux questions du *Bon Citoyen*.

Nous mettons à notre tour les citoyens Barlerin et Godde en demeure de publier les excellents certificats que leur a valu leur vaillante conduite pendant la guerre.

Nous serions heureux de les en féliciter. H. M.

P.-S. — Nous prenons l'engagement de publier de même, si notre adversaire y tient, les documents relatifs à la question de l'hôpital, au pompier Bourquin et aux sociétés de secours mutuels.

## Une liste d'honneur

Fidèles aux principes dont ils s'étaient inspirés, depuis leur arrivée aux affaires, les conseillers municipaux, dont les noms suivent, ont préféré renoncer à leur mandat plutôt que d'accepter une ingérence administrative funeste aux libertés municipales dont ils étaient constitués les gardiens.

D'accord avec M. Sordes, sur toutes les questions, comme ils l'ont affirmé par de nombreux votes de confiance, ils ne pouvaient pas, sans forfaiture, sans démenti pour eux-mêmes, se séparer de lui.

Ils ont compris leur devoir civique et ils l'ont rempli résolument, sans hésitation et sans faiblesse. Nous les en félicitons.

Voici leurs noms : le suffrage universel doit les connaître :

MM. NOTIN, 2<sup>e</sup> adj. MM. VIALLY, VIGNON, GENTIL, MÉTRAL, DURAND, LOIRE fils, GIROUD, DELUZE, POYET, DUBOSCCLARD, PIALUT, MÉRIGNAC, DELHARPE.

## Les Banques populaires

Nous lisons dans le *Pantheon illustré*, sous la signature de notre ami William Raymond :

Si la France se trouve être encore arriérée dans la question des banques populaires, c'est que la question sociale s'agit encore chez nous dans la période orageuse, grâce aux complications politiques dont on a tant de peine à la dégarer.

Ailleurs, entre autres en Allemagne et en Italie, on ne s'est laissé détourner de l'étude des moyens de remédier à la misère des classes ouvrières ni par les passions monarchiques, ni par les rêveries socialistes.

Ainsi, dès 1848, Schultze-Delitsch, en Allemagne, acquit la conviction qu'il ne fallait chercher le remède ni dans l'ancien système des corporations de métiers, ni dans les systèmes socialistes, et que le seul moyen de relever la petite industrie était de créer des capitaux productifs au moyen de l'épargne des intéressés, en leur procurant ainsi des moyens d'actions analogues à ceux de la grande industrie, aussi fond-t-il, soit à Delitsch, sa ville natale, Bitterfeld, Eilenbourg et autres villes, des banques populaires qui recevaient par petits acomptes l'épargne des sociétaires et leur faisaient des prêts moyennant un intérêt peu élevé.

En Italie, M. Suzzati a réalisé les mêmes progrès, et en France nous resterions en arrière !

Non ! d'autant plus que ces questions ont déjà été élaborées chez nous par les meilleurs esprits et qu'aujourd'hui, sous la République, nous n'avons plus à craindre les obstacles opposés par un gouvernement méfiant et antidémocratique, pas plus, heureusement, que les folles inventions et les ridicules menaces des ignorants et des envieux.

On a pu tenter de fonder des banques populaires par spéculation, avec des capitaux qui, ne sortant ni du peuple, ni du travail, ne faisaient que solliciter la confiance et la tromper. De là leur insuccès.

Tel n'est pas et ne peut pas être le point de départ de ces institutions populaires. Partout où elles ont réussi à l'étranger, leurs commencements ont été modestes, mais réellement basés sur l'association d'un groupe de travailleurs.

Il faut, pour qu'il soit fécond, que le crédit vienne de l'épargne, comme un grand fleuve sort d'une source modeste mais constante, et à laquelle viennent se joindre, en route, une foule d'affluents.

Il suffit que quelques travailleurs s'associent et constituent par leurs épargnes un capital d'actions. Avec cette garantie et cette union, qui constituent leur crédit, ces premiers associés attirent peu à peu d'autres

épargnes, sous forme de dépôts ou sous forme de comptes courants, puis chacun d'eux pourra s'ouvrir un crédit triple de son capital d'actions, qu'il appliquera à son commerce ou à son industrie.

Cet argent qu'il doit à son épargne primitive et à l'association, il lui reste à le faire fructifier par un travail producteur.

Quand il aura réussi, il remboursera le prêt, payera l'intérêt, d'emprunteur-actionnaire deviendra prêteur à son tour, et touchera le dividende des bénéfices de l'association, au prorata de son capital d'actions.

Il est vrai que les banques populaires ne sont point faites pour les simples ouvriers salariés qui empruntent pour consommer et non pour produire et qui, par conséquent, absorberont l'argent du prêt, sans espérance de le rembourser.

En Italie, en Allemagne, en Belgique, au contraire, la plupart des associés emprunteurs sont de petits commerçants ou industriels, des artisans, des agriculteurs, tous travaillant et mettant la main à la pâte, mais aussi jusqu'à un certain point, entrepreneurs et faisant valoir leur capital pour leur compte.

Le plus petit nombre d'associés se compose d'ouvriers qui, en dehors de leur travail quotidien, cherchent, par un travail accessoire, à s'élever au rang d'artisans et à en venir à travailler pour leur propre compte.

C'est ainsi qu'ont débuté les banques populaires des pays qui nous ont devancés dans cette voie, et c'est leur exemple qu'il nous importe de suivre.

Aujourd'hui l'Allemagne ne possède pas moins de 1841 banques populaires dont 948 comportent près d'un demi-million d'associés, avec un fonds social, en capital et réserve, de 146 millions et un fonds de crédit de 434 millions, dont 151 millions de dépôt d'épargne.

L'Italie possède 133 banques populaires, dont 101 donnent, d'après les dernières statistiques, 90,472 associés, avec un fonds social de 45 millions et demi de francs, et un fonds de crédit de 160 millions de francs, dont 99 millions de dépôt d'épargne.

Ainsi, les banques populaires d'Allemagne ont pu procurer à leurs associés, par la circulation de leurs fonds disponibles, une valeur de crédits de un milliard 320 millions de francs en une année, et les banques populaires d'Italie 482 millions.

On voit, par ces exemples, quelle est la puissance de l'association et combien il importe que nos travailleurs français puissent en jouir à leur tour.

Ce qui est bon pour un pays est bon pour un autre. Tous les peuples civilisés aspirent à se donner les mêmes institutions.

Ainsi, trouvons-nous déjà des caisses d'épargne dans l'Extrême-Orient, au Japon, aux antipodes, en Australie, absolument comme en Angleterre et en France.

Il faut qu'il en soit ainsi des banques populaires.

Seulement, si l'on veut les faire fructifier partout, il convient de partir d'en bas pour s'élever peu à peu, d'éviter ces grands états-majors de gens titrés et décorés qui figurent en tête de la plupart de nos entreprises financières, industrielles et commerciales, et qui n'ont d'autre but et d'autre effet que de grever le budget administratif ; en un mot, il faut que l'association sorte du travailleur pour retourner au travailleur.

C'est le but que poursuivent les *Prévoyants de l'avenir*.



## CHRONIQUE DE L'ARRONDISSEMENT

### TARARE

#### Le Jour de l'An

Les vacances du jour de l'an, pour les lycées et collèges de l'Etat, commenceront le vendredi matin, 31 du courant, pour prendre fin le mercredi 5 janvier, à 8 heures du soir.

#### Chambre de Commerce

La Chambre de commerce de Tarare signale à l'attention des industriels de la circonscription un envoi de produits et échantillons de tissus coton, unis et brochés, venant du Tonkin.

Ces produits, adressés par les soins de M. Paul Bert, sont exposés au musée industriel et commercial de Tarare.

#### La Crise municipale

Nous lisons dans les journaux de Lyon, au sujet de la démission du Conseil municipal de notre ville :

« En présence des tracasseries sans nombre dont M. le docteur Sordes, maire de Tarare, a été l'objet, ce dernier vient d'envoyer sa démission. Quatorze conseillers

municipaux approuvent sa conduite, le suivent dans sa retraite et s'associent à lui pour protester contre les manœuvres de la dernière heure, manœuvres suscitées par l'Administration supérieure, complice de la réaction dans cette circonstance.

Voici les noms des conseillers démissionnaires, soucieux de la dignité du corps électoral, et que le suffrage universel doit connaître :

MM. Notin, deuxième adjoint, Vignon, Métral, Loire fils, Duboscclard, Mérignac, Vially, Gentil, Durand, Giroud, Poyet, Pialut, Delharpe. »

Cette note a été reproduite par le *Petit Lyonnais*, le *Lyon Républicain* et le *Progrès*.

Le *Courrier de Lyon* écrit de son côté : « Une crise municipale des plus graves vient d'éclater à Tarare. »

A la suite de la démission donnée par le maire M. le docteur Sordes, l'adjoint, M. Notin, vient de démissionner ainsi que la plus grande partie du Conseil municipal.

Voici le nom des quatorze conseillers démissionnaires :

MM. Vignon, Métral, Loire, Beluze, Duboscclard, Mérignac, Vially, Gentil, Durand, Poyet, Pialut, Delharpe.

En ajoutant la démission du maire et celle de l'adjoint, le nombre des conseillers démissionnaires est de quinze, à l'heure où nous écrivons.

On dit que de nouvelles démissions vont se produire.

Le Conseil municipal de Tarare est, en ce moment, réduit à neuf membres, c'est dire qu'il est dans l'impossibilité de siéger. »

La presse réactionnaire, l'*Express*, le *Nouveliste* et le *Salut Public* ont seuls enregistré avec satisfaction la démission du maire républicain de Tarare.

Les journaux de l'opinion républicaine se montrent favorables au Conseil démissionnaire. On peut même espérer que si l'appui de la commission exécutive du Comité central était demandé, cet appui si précieux en pareille occurrence, ne serait pas refusé.

Un mouvement irrésistible de sympathie s'accroît donc au profit de nos amis. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement ; l'attitude si sage et si nette qu'ils ont prise dès le début leur a concilié l'estime de tous. Ils ont eu en mains les pièces du procès ; ils ont estimé que M. Sordes n'avait pas mérité de leur confiance et ont solidarisé leur cause avec la sienne. Ils ont résisté aux menaces, aux sollicitations intéressées des partisans d'un ancien maire.

Ils ont bien fait. Leur conduite est celle d'honnêtes gens et de bons citoyens ; le Comité central de Tarare l'a si bien compris qu'il a approuvé leur décision, et il est vraiment réconfortant de trouver dans ce pays, aux moments difficiles, un sens politique si net et si sûr.

Il n'est pas douteux qu'après réflexion les conseillers municipaux non encore démissionnaires ne viennent se joindre à leurs collègues avec lesquels ils ont jusqu'ici marché de concert. Ils sont responsables comme eux de l'administration, et le corps électoral comprendrait mal une attitude équivoque, dissimulant à peine des ambitions prématurées. L'élection de la liste composée des quinze conseillers dont nous avons cité les noms les mettrait, en outre, dans une situation difficile. Ne se sentiraient-ils pas indirectement blâmés par le suffrage universel et moralement obligés de se représenter devant lui pour le faire juge de leur conduite.

Il nous semble difficile de soutenir le contraire. Alors ce serait perpétuer les crises.

Nous ne voulons pas penser un seul instant que pour se dispenser de la pénible obligation de donner à leur tour leur démission, ils essayent de faire dans le parti républicain une division dangereuse en favorisant d'autres listes dont l'écllosion serait des plus funestes.

La situation du parti républicain est telle à Tarare qu'elle ne comporte, sans trahison, ni défection, ni défaillance. Une division des forces sur plusieurs listes, un émiettement des voix serait déplorable, et ferait uniquement le jeu de la réaction en favorisant l'arrivée aux affaires de réactionnaires honnêtes ou avoués, et lourde, bien lourde serait la responsabilité de ceux qui auraient amené ce résultat en égarant les votes sur plusieurs listes.

Nous comptons sur la sagesse de tous les sincères républicains de Tarare pour se rallier à une liste unique, celle qu'aura présentée le Comité central, de voter pour elle tout entière, en bloc, sans exception ni réserves. La discipline seule peut assurer le succès des revendications de ses libertés municipales, de ses franchises communales que la démocratie tararienne doit avoir à cœur de maintenir énergiquement.

#### Une Plaisanterie

Notre article *Pauvre Innocent* a soulevé la colère de Barlerin. Il nous incitait à publier « les petites infamies qui se débitent sur son compte, entre ivrognes, dans les cabarets ».

Nous avons déclaré que s'il avait assassiné ou volé quelqu'un, nous nous garderions de le dire, même si nous avions le témoignage

de la victime ou du volé, et cela, parce que le législateur, à tort ou à raison, dans un intérêt social, a défendu la preuve des faits allégués et qu'on est condamné, par le seul fait de les avoir publiés. On ne peut dire à un voleur qu'il est un voleur, même quand on a son casier judiciaire.

La proposition qu'il nous faisait de publier les petites histoires qu'on nous raconte — nous ignorons même personnellement à quoi il fait allusion — était donc légèrement fallacieuse. Nous l'avons dit : il a pris notre réponse au tragique.

Tant pis pour lui ; sa colère peut lui faire plus de tort que notre article. Quant à ses menaces, libre à lui de les exécuter ; la chose nous est parfaitement indifférente.

Sans elles, d'ailleurs, nous n'aurions pu croire que l'article émanait de la plume de notre cher minotier, plus fécond d'ordinaire, en injures qu'en bonnes raisons. Il ne nous avait guère habitués, le cher homme, à tant de modération.

La publication de l'*Indépendant* n'aurait-elle servi qu'à adoucir l'expression par trop vive de sa polémique habituelle, que les habitants de Tarare, tous plus ou moins exposés à en recevoir les éclaboussures, devraient nous voter, de ce chef, d'unanimes remerciements.

Et maintenant, nous laisserons de côté, pour quelque temps, le *Bon Citoyen* et son rédacteur. L'heure est aux choses sérieuses, plus aux plaisanteries ni aux plaisants.

Nous les retrouverons après les élections. H. M.

#### Notre Fils aîné

Notre fils aîné a pondu. On nous signale le fait au dernier moment, nous n'avons pas le temps de le vérifier. On nous l'affirme authentique. La *Gazette de la Famille* enregistrera avec soin ce glorieux événement.

Chères lectrices vous voilà délivrées d'un mortel souci ; notre cher héritier présomptif va pouvoir maintenant retourner à sa bonne nourrice. Nous lui souhaitons bien du plaisir.



#### Dix-huit mois de dictature

Le maire de Tarare, M. Godde, était, en outre, peu d'humeur de rendre compte de ses actes à son conseil, pour tant bien peu habile. Interpellés sur les divers incidents que nous avons relatés, il refuse de s'expliquer. « Vous n'avez pas la parole », dit-il brutalement à un conseiller qui insistait.

Il se répondra quand vous aurez la majorité », répliqua-t-il à un autre. Et ses collègues insistant : « Je répondrai en session ordinaire. »

La session ordinaire vient, mais non la réponse. Le maire avait toujours une importante affaire à débattre à Lyon quand son conseil eût pu le mettre en demeure de tenir sa parole. Il ne présidait les séances qu'en session extraordinaire.

Un jour pourtant, un conseiller plus énergique et plus résolu à faire respecter les droits du conseil, demanda sur ce fait la parole.

— Vous ne l'avez pas.  
— Mais enfin...  
— Je ne veux pas vous la donner.  
— Ah ! pourquoi donc ?  
— Parce que je ne le veux pas !

Quand je disais que le maire avait peu le sentiment républicain et qu'il se souciait comme d'une guigne de la loi nécessaire des majorités ! Il parlait de ce principe qu'étant plus riche, plus fortuné, plus instruit que les autres, il leur était supérieur. Il eût contre-signé volontiers : *car tel est notre bon plaisir*. Il considérait les conseillers comme ses subordonnés et les traitait en conséquence. Petites vexations, humiliations répétées dont on finit par se lasser et qui devinrent grandes rançunes.

D'un tempérament très entier, il pardonnait difficilement les petites plaisanteries dont tout autre eût ri. Un contrôleur très intelligent, très républicain, très brave homme au demeurant, se trouvait à Tarare. Il fréquentait ce que l'auteur des *Etrivières* a si finement appelé la Tanière. M. Godde l'y rencontrait quelquefois ; de petites discussions s'engageaient, dans lesquelles le maire était loin d'avoir le dessus avec un homme aux réparties promptes, spirituelles et mordantes, comme notre contrôleur. Il ne tarda pas à lui attribuer quelques saillies peu méchantes, qui couraient la ville. Il l'accusa notamment d'avoir accolé à son nom une épithète trop caractéristique, qui devint proverbiale : Que devient le glous-sant Godde ?

En homme d'esprit, il eût pu ne pas se froisser et combattre à armes égales : il le pouvait très certainement, s'il y eût pris peine. Il préféra se fâcher et obtint le déplacement du contrôleur.

Peut-être avait-il une arrière-pensée politique : celle de faire venir de Ville-

franche un autre contrôleur, un sien ami, sur lequel il comptait pour préparer sa future élection à la Chambre dont il caressait déjà vaguement l'espoir.

A la même époque, l'agent voyer était déplacé. A la même époque encore, M. Sordes était révoqué de ses diverses fonctions. Coïncidence étrange : il fut révoqué le lendemain du jour où il cessa d'avoir M. Godde comme propriétaire.

Etait-ce bien au maire à venger les injures de M. Godde, et ne justifiait-il pas par avance les faits dont il songea plus tard à se plaindre ?

On le voit, les débuts de son administration avaient été peu conciliants : il avait transformé le conseil municipal en une école marchant à la baguette, où il distribuait des penuns à l'élève récalcitrant ; il avait révoqué ou déplacé sans motifs un certain nombre d'agents et faisait le rêve de transformer Tarare en une vaste caserne, où il aurait commandé, obéi par ses administrés terrorisés, l'exercice à la prussienne.

Si c'est à ce régime qu'on prétend nous ramener en nous obligeant, comme je l'ai vu, à de nouvelles élections municipales, on se crée des illusions sur notre caractère. Les Tarariens ne sont pas du bois dont on fait les flûtes ; il sont entêtés dans leurs droits et pourraient bien jouer d'un air qui ne serait pas convenu.

Mais je rentre dans mon sujet.  
Pierre BONHOMME,  
Propriétaire à Tarare.  
(A suivre.)

#### Plants d'épicéa

La Commission départementale du Rhône a autorisé le service forestier à délivrer gratuitement aux propriétaires qui en feront la demande, des plants d'épicéas de quatre à sept ans, restés sans emploi dans les pépinières départementales de Veauxrenard, Saint-Apollinaire et Claveisolles.

Les demandes devront être transmises directement, dans le plus bref délai, à M. le conservateur des forêts, à Grenoble.

#### Recensement des chevaux

Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments, mules et muets de tout âge et sans aucune distinction ou exclusion, ainsi qu'aux propriétaires de voitures, sous peine d'amende de 25 à 1,000 francs, de faire la déclaration à la mairie de leur arrondissement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1887, des chevaux et voitures qu'ils ont actuellement en leur possession.

Il leur est rappelé en même temps que cette déclaration est distincte de celle relative à l'impôt des voitures et des chevaux.

#### Postes et Télégraphes

AVIS. — En raison des travaux de la fin d'année, le public est prié de vouloir bien déposer au guichet, plusieurs jours à l'avance, les cartes de visite, qui seront acheminées en temps utile.

#### VILLEFRANCHE

##### Tribunal de Commerce

Dimanche, 26 décembre prochain, élections au Tribunal de commerce de Villefranche, à l'effet de procéder à la nomination de :

Un président, en remplacement de M. Savigny-Couturier, non rééligible ;  
Deux juges titulaires, en remplacement de MM. Bernard (Jean-Baptiste) et Berthier-Geoffroy, à fin de mandat, non rééligibles ;  
Un juge suppléant, en remplacement de M. Guillet aîné, à fin de mandat, rééligible.

##### Tribunal correctionnel

A l'audience du tribunal correctionnel de samedi, les nommés Chevretton, Verroud et Giraud ont été condamnés : le premier à six jours d'emprisonnement pour coups et blessures ; le second à un mois pour outrages et rébellion, et le dernier à trois mois pour coups et blessures.

#### Vol

La semaine dernière, un vol d'une somme de 50 francs a été commis au préjudice du nommé Antoine Simondon, tisseur à Amplepuis, au hameau des Places.  
Auteurs inconnus.

#### Mort subite

Le sieur Jacquemet, âgé de quarante ans, empailleur de chaises, est mort subitement dans l'auberge Chapelain-Saint-Paul.

M. le D<sup>r</sup> Cuhe, du Bois-d'Oingt, prévenu aussitôt, a constaté que le décès avait été occasionné par une embolie bulbaire.

#### La Sainte-Cécile

Dimanche dernier, la Fanfare et l'Orphéon de Villefranche ont dignement fêté Sainte-Cécile. Plusieurs membres de l'Harmonie lyonnaise, ainsi que le chef et un sociétaire de l'ex-chorale de Belleville, figuraient dans les rangs de l'Orphéon.

Avant son banquet, présidé par M. Aumoine aîné, la Fanfare a exécuté, sur la

place Claude-Bernard, plusieurs morceaux, qui, comme toujours, ont été vivement applaudis.

Le concert habituel avait eu lieu la salle Daguenet. Une foule compacte et choisie y assistait.

Une brillante fantaisie sur l'*Africain*, exécutée par notre excellente fanfare habilement dirigée par M. A. Mornay, grand air de *Mireille*, dit de ravissant façon par M<sup>lle</sup> Humbert, et l'exécution parfaite de M. A. Bedetti, l'inséparable lon solo du Grand-Théâtre de Lyon, ont couverts d'applaudissements.

L'Orphéon, dirigé par M. Laussel, sa part légitime de succès ; son ensemble laissait bien un peu à désirer, mais son application ne tardera pas à le rendre fait.

A quand de nouvelles fêtes où nous rons le plaisir d'applaudir nos excellents musiciens.

#### L'ARBRESLE

##### Elections Municipales

Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, M. Félix, maire de l'Arbresle, a enfin démissionné ; mieux vaut tard que jamais. Malgré la situation embrouillée que nous laisse, nous la préférons à une qu'il nous aurait faite en étant resté affaires, si l'on en juge par ce que nous avons à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, nous ne pouvons demander qu'une chose à l'*Administration municipale*, et nous pensons pouvoir l'obtenir : c'est d'accepter au plus vite les démissions de MM. Félix et Rivière, et ensuite convoquer les électeurs à bref délai, afin de compléter le Conseil municipal, car nouvelle administration n'aura pas trop de temps pour se mettre au courant et donner une résolution aux affaires en souffrance.

##### Fausse Nouvelle

Depuis quelques jours, on fait courir bruit avec persistance que M. Favre, premier adjoint au maire de l'Arbresle, démissionnaire. Renseignements pris, bruit est inexact. M. Favre, bien que partageant les idées de M. Rivière, son collègue, reste à son poste.

##### Manque de papier timbré à l'Arbresle.

Dimanche dernier, 19 courant, la ville de l'Arbresle ne possédait pas une feuille de papier timbré. Le bureau d'enregistrement était fermé. Le bureau de tabac du sieur Fléchet, qui a le monopole du papier timbré, n'en possédait pas une feuille ; d'ailleurs, il n'avait pas davantage de timbre poste. Voilà la seconde fois que tout ceci se renouvelle en un an ; il nous semble que serait temps que l'administration des contributions indirectes y mit un terme et moins tolérante pour ces titulaires de reaux de tabac.

Les intérêts des habitants se trouvent sensiblement lésés, s'il faut qu'ils aient agnient aux heures de l'enregistrement s'il faut qu'ils aillent chercher du papier timbré dans d'autres communes.

#### RIVOLLET

Rixe. — Le nommé Claude Gauthier vigneron, a violemment frappé le sieur noit Bataillard, journalier.

Procès-verbal a été dressé contre violent personnage.

#### LE BOIS-D'OINGT

Arrestations. — Nous avons racontés ces jours derniers, les exploits et les arrestations d'une bande de malfaiteurs, qui sont en ce moment écroués à la maison d'arrêt de Villefranche. Mais, ce que nous avons omis de dire, c'est que cette importante capture a été opérée par le gendarme Dupont et un de ses camarades, qui sont, dans cette circonstance, conduits à la plus rare sang-froid et le plus grand courage.

#### SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

Adjudication des trois groupes scolaires. — Dimanche passé, avait lieu l'adjudication des quinze lots composant l'ensemble de la construction des groupes scolaires de Saint-Didier. Les concurrents s'étaient donné rendez-vous à la mairie la lutte a été vive.

La maçonnerie a été adjugée à M. Chambardant, de Lyon et Jarry, de Saint-Cyr, avec 11 et 12% de rabais, la charpente, à MM. Gouverne, de Saint-Cyr, Tholeron, de Vaise, avec 15%, la serrurerie, à MM. Gamard, de Collonges, Thierry, de Lyon, avec rabais de 26% ferblanterie, à M. Gutain, de Lyon, avec 5 fr. 50% de rabais.

Le total des travaux adjugés se monte à 94,000 francs.

C'est une importante amélioration pour la commune de Saint-Didier, qui aura avantage en outre du travail dans cette commune pour tout l'hiver.

Il faut en féliciter la municipalité républicaine de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

REVUE LITTÉRAIRE

La librairie Lecène et Oudin vient de faire paraître, dans l'élégante Bibliothèque populaire dont elle a entrepris la publication, deux ouvrages qui ont leur place marquée sur la table de tous les gens curieux des lettres.

Nous les avons lus avec le plus grand intérêt; ce sont: *Les Etudes littéraires sur le XIX<sup>e</sup> siècle* (1), par Emile Faguet, et *Victor Hugo* (2), par Ernest Dupuy.

En même temps qu'un hommage délicat rendu au grand poète national, le livre de Dupuy est un ouvrage de saine et fine critique. Il a rassemblé avec un art exquis tout ce qui, dans l'œuvre immense du poète, est sa préoccupation dominante et son inspiration maîtresse. De bien curieuses choses ont à lire dans cet ouvrage, et beaucoup ont à retenir. Sur un sujet un peu usé, Ernest Dupuy a su donner une note vive, originale et toujours heureuse.

Le second volume, les *Etudes littéraires du XIX<sup>e</sup> siècle*, de M. Emile Faguet, est indispensable à tout littérateur. Ce petit livre est un précieux trésor. Ces quelques pages permettent de se faire de notre littérature contemporaine l'idée la plus juste qui soit. Sans doute, l'auteur ne passe pas en revue tous les écrivains qui, depuis 1800, se sont révélés à l'admiration ou à l'ennui de nos lecteurs. Mais avec un esprit d'exécution remarquable, il a analysé les œuvres au caractère de ceux qu'on peut, à bon droit, considérer comme les chefs d'école: Hâteaubriand, Lamartine, Alfred de Vigny, Victor Hugo, A. de Musset, Th. Gautier, P. Mérimée, Michelet, Georges Sand et Balzac.

Je le répète: ce livre est précieux; il est à son heure pour rappeler à la foule oublieuse le souvenir de ceux qui furent le plus directement mêlés à la vie littéraire de notre pays. Nous n'en connaissons point de pareil, et nul autre, à notre avis, ne peut le remplacer.

Nous le disons avec d'autant moins de réserve que l'auteur nous est inconnu et que nous parlons de son livre après l'avoir d'abord parcouru avec intérêt, mais à la hâte, après l'avoir relu ensuite, plus attentivement, avec un véritable plaisir.

*Une Question nationale* (3), par M. Louis Lombet, conseiller municipal de Lyon, a paru ces jours derniers dans la bibliothèque de la Revue moderne. C'est la défense d'une théorie chère à l'auteur d'un canal de jonction du Rhône à la Saône, par Bouc. Elle est présentée sous une forme très attrayante avec des arguments qui paraissent convaincants. Mais notre incompréhension nous interdit d'aller plus loin: *ne sutor ultra crepidam*.

Quoi qu'il en soit du sort que l'avenir réserve à cette idée, il est certain qu'elle est défendue par M. Combet avec une ardeur et une conviction qui lui méritent la sympathie et l'estime de tous.

HENRY MARTIN.



TRAVERS LA PRESSE

M. Dyonis-Ordinaire insiste, dans la *Revue Française*, sur la situation difficile faite aux instituteurs laïques, dans l'ouest de la France.

Dans deux communes de la Loire-Inférieure, les instituteurs congréganistes ont été remplacés par des laïques, et les laïques sont traités en parias.

L'une est Philibert de Grandlieu. Là, il avait été fait défense aux bouchers de livrer de la viande à l'homme de la loi scélérate et aux barbiers de le raser. Je me rappelle avoir jadis, dans la *Petite République*, quand j'y écrivais, signalé cet interdit grotesque à la risée publique. Un arrêté du maire a, paraît-il, autorisé l'instituteur de l'Etat à se nourrir et à être propre.

Mais à Frossay, près Paimbeuf, l'interdit n'est pas levé, et l'école laïque est isolée et tenue pour suspecte, comme une léproserie.

L'institutrice n'est désignée dans le pays que sous le sobriquet de *Madame Obliga*

(1) *Les Etudes littéraires sur le XIX<sup>e</sup> siècle*, par Emile Faguet. — Paris, Nouvelle Bibliothèque littéraire. Lecène et Oudin, éditeurs, 47, rue Bonaparte. — Prix: 3 fr. 50.

(2) *Victor Hugo, l'Homme et le Poète*, par Ernest Dupuy. — Nouvelle Bibliothèque littéraire. Paris, Lecène et Oudin, éditeurs, 47, rue Bonaparte. — Prix: 3 fr. 50.

(3) *Une Question nationale*, par Louis Combet. — Bibliothèque de la Revue Moderne, 24, rue de Marseille, à Lyon; 35, rue du Département, à Paris. — Prix: Un franc.

toire. Elle n'a de relations qu'avec de rares fonctionnaires, assez hardis pour braver l'influence de M. de Larocty, toute puissante dans cette région.

Le maire, M. Pinon-du-Sel-des-Marais, a une municipalité à son image, et n'a pas accordé un centime à l'école depuis le 7 septembre 1884. On peut penser dans quel état de délabrement se trouve cette malheureuse école.

On a dû clore les classes avec des planches, pour qu'elles ne devinssent pas comme des halles. On a dû faire le même travail pour les fenêtres, qui ne donnent plus de courants d'air, mais qui ne donnent plus guère de lumière.

Aux premiers froids, il faudra fermer les classes et renvoyer les adultes, qui ne trouveront de chauffage que dans les écoles congréganistes. Car celles-là ne manquent de rien: elles ont des tableaux, des cartes géographiques, des livres. La municipalité les comble. Et l'école laïque n'a pas même une clôture de séparation entre les garçons et les filles.

Il est impossible que le ministre n'intervienne pas, et laisse les instituteurs laïques et leurs élèves dans un pareil abandon, chose incroyable, se passant en 1886, sur le territoire de la République.

Dans sa chronique intitulée: *La Vie militaire*, le *Temps* donne des renseignements bien intéressants et fort peu connus sur l'attitude des polytechniciens en 1848, et en particulier sur la conduite que tint M. de Freycinet, alors sergent-fourrier de sa promotion:

C'était en 1848: dès les premières heures de la journée du 24 février, les polytechniciens s'assemblent; l'émotion est à son comble et le tumulte est grand dans l'amphithéâtre de chimie, où le brave général Aupick a convoqué les élèves...

Seul le sergent-fourrier de Freycinet élève la voix: « Notre intention, dit-il, est d'aller nous joindre à la garde nationale, dans le but de nous jeter entre les combattants pour arrêter l'effusion du sang. » On applaudit: le camarade Freycinet conduit l'École vers la place du Panthéon. Près de l'église Saint-Etienne-du-Mont, un bataillon de ligne présente les armes; les magistrats municipaux du cinquième arrondissement répartissent les polytechniciens entre les quartiers de Paris et nos jeunes gens s'en vont, portant à tous la bonne nouvelle et prêchant la pacification.

Pendant que ses camarades s'efforçaient d'empêcher toute collision sanglante, le sergent de Freycinet fraya jusqu'à l'Hotel de Ville un passage à Dupont de l'Eure; il assistait à l'arrivée de Lamartine, de Louis Blanc, de Garnier-Pagès; il dictait aux membres du gouvernement provisoire le décret qui nommait aides de camp dix-sept élèves de l'École, parmi lesquels M. de Freycinet lui-même et le général Pélissier. L'original de cette pièce curieuse est entre les mains de M. de Freycinet.

Il eut aussi des instants critiques où nos jeunes gens firent preuve d'une admirable présence d'esprit. Le 25 février, M. de Freycinet et son camarade Lamé accompagnaient un bataillon qui sortait de la caserne Popincourt. Les citoyens qui gardaient les barricades interpellèrent le soldat: « Avez-vous encore des cartouches? — Oui! » répond Lamé, qui était sourd. Alors les balles crépitaient; on tira à tort et à travers; M. de Freycinet grimpe sur une barricade, harangue le peuple, expose vingt fois sa vie et réussit à prévenir tout malheur.

Quel fut le résultat de tant d'efforts? Par décret du 25 février, les polytechniciens furent chargés de veiller « à ce que les boulangers fussent suffisamment approvisionnés ». Au lendemain d'une révolution, ce n'était pas une petite affaire; on leur assignait un poste d'honneur.

M. Paul de Cassagnac écrit dans l'*Autrité*:

Sans que nous soyons le moins du monde pessimiste, nous devons reconnaître que l'état de l'Europe devient de plus en plus menaçant.

L'Allemagne est en train de peser sur son Parlement pour obtenir une augmentation de contingent.

La Russie arme, l'Italie prend des précautions sur les Alpes, qui sont de véritables provocations.

La Suisse elle-même se prépare aux éventualités d'une occupation de sa frontière du nord.

Enfin, le langage tenu, l'autre jour, devant la Commission de l'armée, par le ministre de la guerre, nous semble des plus inquiétants.

Malgré la discrétion recommandée, nous avons pu savoir que M. le général Boulanger a nettement indiqué la possibilité d'une guerre au printemps prochain.

Nous n'ignorons pas que cela devient

une tactique de la part des ministres de la guerre, que ce soit en Allemagne ou ailleurs, d'assombrir l'horizon pour obtenir de l'argent et des hommes en plus grande quantité, et mettre leur budget à l'abri de toute réduction, mais nous devons reconnaître que, rarement, les circonstances ont donné plus de créance aux bruits menaçants qui se font entendre de tous côtés.

Il y a même chez M. Boulanger et dans son entourage une persistance alarmiste, qui dénoterait un programme particulièrement belliqueux.

On se souvient que les journaux à sa dévotion ne se font pas faute de répéter que nous sommes prêts, que jamais nous ne serons plus prêts, et que s'il doit y avoir une guerre, le plus tôt serait le mieux!

Et il y a quelque temps, le ministre de la guerre disait à un colonel de cavalerie: « Ménagez vos chevaux, vous en aurez besoin ce printemps. »

**La session** — La session extraordinaire de 1886 a été close hier, par décret du président de la République. Ouverte le 14 octobre dernier, elle a duré jusqu'au 18 décembre.

Quarante et une séances publiques ont eu lieu à la Chambre dans cet intervalle.

Cette session a été marquée par la crise ministérielle qui vient à peine de finir. Il est à remarquer, à ce propos, que depuis le fonctionnement régulier de la constitution actuelle, c'est-à-dire depuis 1876, c'est au cours de la session extraordinaire d'hiver que les crises ministérielles les plus importantes ont eu lieu.

Dans cet espace de dix années, en effet, on relève les constitutions suivantes de cabinets:

**Décembre 1877.** — Formation du ministère Dufaure après l'avortement du Seize-Mai.

**Décembre 1879.** — Formation du premier ministère Freycinet.

**Novembre 1881.** — Formation du ministère Gambetta.

**Décembre 1885.** — Retraite du ministre Brissot et formation du troisième ministère Freycinet.

**Décembre 1886.** — Formation du ministère Goblet.

\*\*\* Dans son récent discours académique, M. Léon Say n'a guère vu en Jules Sandeau que le romancier. M. Anatole France, dans le *Temps*, accorde un souvenir au bibliothécaire et raconte cette curieuse anecdote:

Sandeau, qui vivait dans les livres, n'en lisait guère. Ce brave homme n'était curieux que de se sentir. Il y a dans l'étude des sciences un fond d'orgueil et d'audace amère que cette âme paisible et douce ne connut jamais. On ne le voyait pas feuilleter des bouquins. Il laissait bien tranquilles ces nids à poussière dont s'échappent, comme des mites, le doute et l'inquiétude, dès qu'on les ouvre. Je n'offenserais pas sa mémoire en disant que, bibliothécaire de la Mazarine, il ne connut jamais très bien sa bibliothèque. Qui lui en ferait un grief? Il avait de trop beaux livres dans la tête pour s'inquiéter de ceux qui chargeaient la salle où il siégeait à côté de Philardès Chasles.

On raconte à ce propos qu'un savant venait souvent travailler à la Mazarine; ses recherches l'obligeaient à consulter journellement la *Bibliothèque du père Lelong*. Il aurait pris lui-même ce livre, s'il avait été permis de le faire, car il en savait bien la place place. C'était pour se conformer au règlement qu'il le demandait au bibliothécaire. Un jour, le malheur voulut que le bibliothécaire fût Jules Sandeau. A la demande qui lui fut faite:

— La bibliothèque du père Lelong, répondit Sandeau, ce n'est pas ici, Monsieur. Ici, c'est la bibliothèque Mazarine.

— Derrière-vous! s'écria l'autre, en allongeant le bras vers l'in-folio qu'il était pressé d'ouvrir.

Derrière moi, c'est le Louvre, Monsieur, répondit doucement Sandeau.

Les bonnes Recettes

Pour avoir de beaux plants fraisiers, il faut préparer autour de la plante mère une terre bien meuble, où les couleuvres prendront racine en même temps qu'ils continueront à recevoir la nourriture de la plante qui les a produits. On aura soin que les racines puissent s'enfoncer sans obstacles ni difficultés; on ne remuera pas la terre autour d'elles, on les laissera croître en repos, alimentées à la fois par leurs racines et la tige-mère. Ce repos leur est indispensable pour acquérir une vigueur qui les mette en état de résister aux plus fortes gelées.

L'année suivante, ils seront chargés de beaux fruits et se renouvelleront encore par des rejets aussi vigoureux.

Cette méthode facile, puisqu'elle consiste en grande partie à laisser faire la nature, amènera promptement chaque variété de

fraisier à toute la perfection qu'il peut atteindre.

Voilà assurément une chose facile à faire. Mais cela ne suffit pas; pour reproduire, c'est très bien, mais pour donner de beaux fruits, il y a encore autre chose à faire.

Il y a un nombre d'années déjà, j'obtenais des fraises *ananas* qui étaient tellement énormes, que beaucoup n'entraient pas dans un verre ordinaire. Mes amis et mes voisins me questionnaient constamment, je leur donnais très volontiers de jeunes sujets, mais malgré toutes mes instructions ils n'obtenaient rien. Et cela se comprend: quoique on ne peut plus simples, ils ne les suivaient pas.

Pour les amateurs qui tiennent à avoir des fruits extraordinaires, voici en quoi consistait mon procédé:

Aussitôt les premiers froids venus, je soulevais pied par pied les feuilles de mes plantes, et pendant que je les tenais d'une main, je les paillais fortement de l'autre, de façon à ce qu'un petit creux restât au milieu des feuilles, mais tout en les maintenant droites. Les fortes gelées arrivant un peu plus tard, je répandais sur la planche entière une couche de paille assez épaisse pour couvrir les plantes, tout en laissant de l'air à toutes.

Puis l'hiver passé, c'est-à-dire au moment où je ne craignais plus de fortes gelées, j'enlevais paille et paillis, ainsi que toutes les feuilles mortes, et après avoir fait un binage sérieux, en évitant d'atteindre les racines, je relevais soigneusement les feuilles vivaces et je garnissais chaque plant d'un bon terreau, toujours disposé comme le paillis, afin que le cœur du fraisier eût de l'air. Ensuite, après les avoir placées, je binais légèrement de temps à autre et j'arrivais à avoir des fraises énormes quinze jours avant mes voisins au moins, et en quantité considérable.

Mais à mes fraisiers de produit, que je renouvelais tous les trois ou quatre ans, je pinçais rigoureusement tout coulant qui venait à naître. Je ne laissais pousser les couleuvres qu'aux planches destinées à être détruites.

Que les amateurs suivent bien ce procédé et, j'en suis certain, ils me seront reconnaissants de leur avoir enseigné.

(*Courrier du Commerce.*) M. de N.

CHRONIQUE DES CHASSEURS

Les Corbeaux

Depuis huit jours les corbeaux sont en voyage. Ils ont laissé les pays du nord pour reprendre leurs quartiers d'hiver dans les zones tempérées de la France. Ils choisissent de préférence les contrées où il y a encore de grands bois dominant de vastes plaines où l'agriculture, les blés verts et les noyers encore chargés de vieux fruits leur assurent une grasse vie. Les maïs, fort en retard cette année, sont dévorés par ces gros becs, c'est une orgie de grain tendre qui réjouit peu les cultivateurs. Ces derniers se demandent si les corbeaux sont utiles? La poule au pot est assez goûtée des campagnards qui voudraient bien y voir aussi une corneille... Mais la vieille rouillardie ne porte pas jusqu'aux bandes de ces noirs pillards... Il faudrait un nouvel outillage de cet original sport qui permet à balle franche de raccourcir sur un arbre perché — et à plus de 150 mètres — le dur oiseau. Nous pourrions revenir à cette chasse amusante. En attendant, les voyageurs nous arrivent en bande, s'arrêtant au meilleur pays: grasse plaine pour picorer, pâture le jour en haute futaie, pour reposer tranquillement et en sûreté la nuit.

Les Grues

Elles sont aussi passées la semaine dernière en tournoyant au-dessus des laboureurs qui semaient le blé. Un fort vent d'ouest les gênait beaucoup dans leur ligne, du nord au sud; la tourmente les prenait en écharpe et la première ayant le cap vers les marais du midi se fatiguait vite, s'empêchant de revenir en queue. Ces voyageuses, nous criant l'hiver à plein bec, filaient donc avec peine par mauvais vent; elles s'élevaient peu, la tempête les a même fait descendre en route. On parle de quelques jolis coups de fusil sur la troupe surprise en plaine devant un rideau de chêne vert. Ce gibier ne vaut pas les suprêmes bardés de la bécasse qui suit de loin, de forêt en forêt, la migration.

Ce passage est un signe des temps: nous marchons aussi à grands pas vers la bise qui purifie la terre et nous amène la sauvagine. Pour les vrais chasseurs, c'est donc le bon temps!... PIQUENOYANT.

PETITE CHRONIQUE

Le vol aller et retour des pigeons voyageurs

Jusqu'à présent les pigeons voyageurs, dont l'utilité comme messagers en temps de guerre est unanimement reconnue, avaient été habitués à voler seulement dans une seule direction, c'est-à-dire que, transportés loin de leurs colombiers, ils y reve-

naient définitivement. De là la nécessité, pour les places de guerre, d'expédier les pigeons devant rapporter des nouvelles de l'extérieur et pour l'extérieur, d'enfermer des pigeons dans les places avant l'investissement; ces nécessités ne sont pas sans soulever certaines difficultés. On comprend donc l'intérêt qu'il y aurait à dresser les pigeons à exécuter des voyages aller et retour.

Un amateur hollandais est arrivé récemment à faire voler ses pigeons de Leyde à Haarlem et à revenir ensuite d'eux-mêmes à Leyde; la distance entre ces deux villes étant de 30 kilomètres.

M. Brankhorst possède plusieurs messagers faisant couramment ce trajet aller et retour, et ses expériences ont été faites bien des fois devant un public d'amateurs et scrupuleusement contrôlées.

Malheureusement, M. Brankhorst tient à « garder son secret » sur la manière de dresser les pigeons à effectuer des voyages aller et retour. Ce cas particulier ne présenterait donc pas d'autre intérêt que celui de la nouveauté, son auteur ne désirant pas vulgariser son procédé, si nous n'y trouvions un exemple fort intéressant à signaler à nos éleveurs français. Avec la conviction que l'on peut arriver au succès, comme l'a démontré l'expérience de Haarlem, leur patience ne s'épuisera pas, et nous aurons à enregistrer de nombreux succès, nous n'en doutons pas!

En vulgarisant alors les méthodes de dressage, qui pourront encore être perfectionnées, nos éleveurs auront la grande satisfaction d'avoir travaillé pour la Patrie.

E. DE B.

LES MOTS DE LA FIN

Un mendiant essaie vainement d'attendrir Champoireau:

— Oh! monsieur, ayez pitié de moi... La misère frappe à ma porte...

— Vous n'avez qu'à ne pas la laisser entrer.

\* Du Charivari:

Au Cercle. Voyez-vous quelquefois le baron et la baronne?

— Le moins que je peux!... Deux paquets!... Et, avec cela, autant de prétentions l'une que l'autre!

— Dame! ils font bon ménage, et dans un bon ménage, vous savez que tout est commun. — Mon cher, dans ce ménage-là ce qu'il y a de plus commun, c'est encore le mari et la femme.

*L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal et divers articles, ou lettres de nos lecteurs qui ne nous sont pas parvenues d'ailleurs en temps assez utile pour être composées.*

Tirages Financiers

Paris, 22 décembre. — Il a été procédé aujourd'hui, au Crédit Foncier de France, aux tirages suivants:

**Foncières 1853.** — Le numéro 441,750 gagne 100,000 francs.

Le numéro 38,424 gagne 50,000 francs.

Le n° 111,124 gagne 40,000 fr.; le n° 86,670 gagne 35,000 fr.; le n° 156,536 gagne 25,000 fr.; le n° 182,550 gagne 10,000 fr.

Les huit numéros suivants sont appelés à être remboursés à 5,000 francs: 152,975, 68,203, 45,749, 174,480, 101,299, 80,092, 196,879, 71,031.

**Foncières 1863.** — Le n° 9,192 gagne 100,000 fr. dans la série 6; 50,000 fr. dans la série 35; 5,000 fr. dans les séries 4, 1, 39, 24, 28, 8, 13, 37, et 1,000 fr. dans les séries 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38, 40.

**Communes 1875.** — Le n° 375,196 gagne 100,000 fr.

Le n° 338,326 gagne 30,000 fr.

Les quatre numéros 192,473, 77,381, 170,903, 18,740, gagnent chacun 10,000 fr.

Les dix numéros suivants sont appelés à être remboursés à 3,000 francs: 59,895, 207,011, 341,113, 125,923, 377,108, 256,223, 82,332, 133,873, 305,962, 132,162.

ETAT-CIVIL DE TARARE

Du 15 au 22 décembre 1886

MARIAGES

Jean-Marie Guillard, chauffeur, 29 ans, et Toinette Chaize, apprêteuse, 19 ans. — Pierre-Marie Feignier, boulanger, 28 ans, et Antoinette Dufour, ouvrière sur coton, 19 ans. — Jean-Claude Passinge, boulanger, 28 ans, et Maria Allainé, domestique, 26 ans.

NAISSANCES

Francisque Romagny, fils de Antoine, blanchisseur, et de Madeleine Guillard. —

Marguerite-Joséphine-Adrienne Magot, fille de Joseph-Marie, employé d'octroi, et de Marie Saunier. — Maria Duperray, fille de Pierre, blanchisseur, et de Annette Tricaud. — Barthélemy-Joseph Fougerouse, fils de Jacques, charpentier, et de Simonne Delorme. — Claudius-Joannès Thirard, fils de Adrien, cafetier, et de Jeanne-Marie Vachet. — Jean-Claude Thimonier, fils de Joannis, tisseur, et de Claudine-Marie Goutard.

DÉCÈS

Desnier, masculin, mort-né. — Jacques Incas, 2 mois. — Jean-Pierre Chatelus, un jour. — Pierre-Antoine Chatelus, 2 jours. — Marie-Françoise Saunier, 7 ans. — Claude Marie-André, cultivateur, époux de Jeanne-Marie Démarre, 58 ans. — Jean Boissel, tisseur, célibataire, 71 ans. — Jeanne-Marie Lafay, brodeuse, célibataire, 24 ans. — Meyer, féminin, mort-né. — Claudine Raffin, ouvrière en soie, épouse de Jean Meyer, 33 ans. — Joachim Petrequin, horloger, époux de Magdeleine Delorme, 50 ans.

ETAT CIVIL DE L'ARBRESLE

Du 15 au 22 décembre 1886

NAISSANCES

Dubost Jeanne-Marie-Claudine, fille de Jean-Marie-Louis et Jeanne-Marie Michel. — Durantin Claudia, fille de Jules et de Claudine Roche. — Garnier Françoise-Jeanne, fille de Jean-Claude et d'Antoinette Laurent. — Petrogalli Péroline-Jeanne, fille de Jean-Baptiste et d'Adélaïde-Maria Tomassone. — Bastion Joanny, fils d'Etienne et d'Eufrasine Ouguet.

MARIAGES, Néant

DÉCÈS

Boverly Franceline-Marie-Pierette, cinq mois. — Garnier Françoise-Jeanne, 1 jour. — Bouland Joséphine, cinquante-huit ans, déveuse, célibataire.

GERCURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles, Cuissons

et toutes les altérations de la peau disparaissent rapidement par le

GLYCÉDORÉ

qui est supérieur à toutes les crèmes pour l'HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 1 fr. 50 le flacon. Se trouve chez BAUDINOT, coiffeur, rue Grande, à Tarare. A LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

ÉLIXIR

du Docteur CARRIÈRE à la coca, au quina, à l'écorce d'orange amère

et à la papaine ou Pepsine végétale. Convient mieux que toute autre préparation dans les dyspepsies, les gastrites, les maladies de poitrine, l'atonie des vieillards, convalescences; dans l'anémie, les pâles couleurs et dans l'alimentation forcée des phthisiques.

Chaque cuillère à bouche représente le principe nutritif de 125 grammes de viande de bœuf.

DÉPOT CENTRAL: Lyon, Ph<sup>o</sup> MAUGUIN, place des Célestins, 5.

Id. à l'Arbresle, Pharmacie CARTELAT. Dans toutes les Pharmacies.

Question sanitaire

Il est parfaitement reconnu et prouvé que le *Sirop de Vial de Vaise*, contre les irritations, est le seul remède qui agisse d'une façon efficace et rapide contre les rhumes, bronchites, coqueluches, catarrhes et irritations en général.

Il est de beaucoup supérieur aux autres produits (pâtes, pastilles, sirops, la plupart du temps à base d'opium), qui peuvent apporter un calme apparent, mais dont l'usage finit toujours par faire du mal.

Le *Sirop de Vial de Vaise* est connu depuis longtemps. Il est facile de s'informer auprès des personnes qui en font usage, on verra qu'il a toujours réussi, même dans les cas où les autres remèdes étaient restés impuissants.

On le trouve dans toutes les pharmacies, 3 francs le flacon. — Bien se méfier des contrefaçons.

FOIES DE LA SEMAINE

Le 27, St-André-le-Ch., Sarcey, St-Etienne-la-V.; le 28, Chasselay; le 29, Sainte-Colombe, Brindas, le 31, Juliéans; le 1<sup>er</sup> janvier 1887, Chazay-d'Az., Saint-Romain-de-P., Fleurie; le 2, Brignais.

Levée des boîtes aux lettres de Tarare 1<sup>re</sup> levée, 11 h. 20 mat. Lyon et la région. 2<sup>e</sup> levée, 5 h. 20 mat. Roanne, Paris, le Midi. 3<sup>e</sup> levée, 8 h. 45 mat. Roanne, Paris, le Midi, et Villefranche.

NOTA. — La 3<sup>e</sup> levée n'a pas lieu les dimanches et jours fériés.

# ÉLIXIR AMÉRICAIN

Du Docteur VILLAROTO, de Guatémala

## ELIXIR DE ROBINIA COMPOSÉ

Préparé par AVILA

Pharmacien-Chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami, explorateur et ingénieur distingué, observateur délicat, nous rapporta des échantillons provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darien (isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRHÉE (pertes blanches.)

Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens en renom, qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.

Le chemin était tracé; la difficulté n'existait plus que pour se procurer cette écorce bienfaisante, qui n'était autre que celle du Robinier.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce, afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes les demandes.

L'Elixir de Robinia composé ou ELIXIR AMÉRICAIN du D<sup>r</sup> Villaroto, a déjà fait ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra les plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRHÉE (pertes blanches) accable les populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des causes principales de la stérilité chez la femme, et, par suite, de la décroissance des populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Elixir du D<sup>r</sup> Villaroto a une saveur agréable, on le prend habituellement au commencement des repas ou le matin en se levant, à midi, et le soir en se couchant, à la dose de une cuillerée à bouche chaque fois.

On le trouve dans toutes les Pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique

Prix du flacon pour la France : 4 francs

N.-B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé, dont la dose est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau, que l'on emploie en injections; c'est le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des maladies génitales de la femme, telles que : Métrorrhagie (pertes rouges), catarrhe utérin, déviation et chute de matrice, etc.

Prix : 8 fr. le flacon de 25 injections, 5 fr. le demi-flacon

DÉPÔTS GÉNÉRAUX POUR LA FRANCE :

Pharmacie Mopper, 51, rue du Temple, à PARIS  
Pharmacie Lavocat, rue Ferrandière, 42, à LYON

Et dans toutes les Pharmacies

# LE MONITEUR DE L'EXPOSITION DE 1889

Journal hebdomadaire illustré, publié avec le concours des notabilités du Commerce et de l'Industrie

Honoré des souscriptions des Ministères des affaires étrangères, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Instruction publique, de la Marine et des Postes et Télégraphes, des Travaux publics.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
18, Rue Bergère, 18, à Paris

L'Abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 15 de chaque mois, et se paye d'avance.  
PARIS et DÉPARTEMENTS : Un an, 36 francs.  
ÉTRANGER (pour tous les pays faisant partie de l'Union postale, 44 francs.

## GUÉRISON RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — Maladies contagieuses, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorroïdes, Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites. 1196

CAFÉ DELHARPE à Tarare Spécialité de Bières de Lyon

GUÉRISON sans REMÈDES des ladies nerveuses de la poitrine, de la toue et des intestins par la

## FARINE VICHY

aliment naturel complet d'un goût plus léger et le plus substantiel aux bas âge et aux vieillards, aux convalescents, toutes les personnes souffrantes par suite de l'appareil digestif, stomacal, etc.

La Farine Vichy donne un potage très recherché, excite l'appétit, et les plus dégoûtées de toute nourriture se nourrissent facilement. La boîte, 3 fr.

A LYON, pharmacie FARO, quai Pierre-Scize, 14

# EAUX THERMALES DE BOURBON-LANCY

(Saone-et-Loire)

CHLORURÉES SODIQUES, ALCALINES MIXTES ET LITHINÉES

Cinq Sources. — Température : 56°

Rhumatisme, — Goutte, — Affections chloro-anémiques et nerveuses, — Paralysies, — Maladies des femmes, — Scrofules, Syphilis dégénérée, — Maladie des articulations.

La Source LA REINE est excellente pour les Goutteux : elle élimine d'une manière notable l'acide urique, l'urée et l'acide phosphorique.

La Source DESCUR est purgative : elle convient aux anémiques et aux dyspeptiques.

Dépôt central : Pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, LYON

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

# LE COURRIER DE LYON

ET DU SUD-EST

Grand Journal républicain du soir, paraissant à quatre heures

Avec le tableau de la Bourse de Lyon du jour

LA 1<sup>re</sup> ÉDITION CONTIENT LA COTE DU COMPTANT, ET LA 2<sup>e</sup> ÉDITION CONTIENT LE COURS DES VALEURS A TERME DE L'APRÈS-BOURSE DE PARIS

Le **Courrier de Lyon** publie tous les jours un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des départements. — Chaque jour, le **Courrier de Lyon** publie sous ce titre : LES AFFAIRES, un bulletin très complet contenant tous les renseignements intéressant la soierie et les industries de Lyon et de la région des Syndicats lyonnais. — Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

PROGRAMME COMPLET DES THÉÂTRES AVEC LE NOM DES PERSONNAGES ET LE NOM DES ACTEURS

MARDI prochain, 27 décembre, commencera la publication en feuilleton de

## L'AFFAIRE DE LA RUE DE LA BARRE

GRAND ROMAN LYONNAIS INÉDIT

10 C.

Rédaction et Administration : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78

10 C.

HYGIÈNE De la Chevelure  
**EAU FORTIFIANTE**  
THOREL  
PARFUMEUR  
PARIS — 17, Rue de Buoi, 17. — PARIS

TITRES D'OBLIGATIONS  
JOURNAUX  
LABEURS  
COMMERCIAUX  
ADMINISTRATIFS  
Des Ouvriers typographes  
**IMPRIMERIE NOUVELLE**  
53, Rue Ferrandière, 53  
LYON  
Mémories  
REGISTRES  
THÈSES  
AFFICHES

Le **VELOUTINE**  
chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et d'Étranger  
Poudre de Riz spéciale  
INDICÉES AU MUSEUM  
PAR CHEM. F. AX.  
PARFUMEUR  
PARIS, 9, Rue de la Paix, 9, PARIS